

# Plus de solidarité pour plus de spiritualité !

Pour faire face au manque de repères et au vide spirituel auxquels sont confrontés un grand nombre de nos contemporains et plus particulièrement les jeunes, Angelo Lazzari a créé la Fondation Saint-Paul. Son but : proposer l'Évangile. Pour financer les projets de la Fondation, il a eu une idée révolutionnaire pour la Belgique : créer une sicav de partage.

Angelo Lazzari est d'origine italienne. Arrivé en Belgique avec ses frères et sœurs, dans les années '30, il suit un cursus universitaire complet.

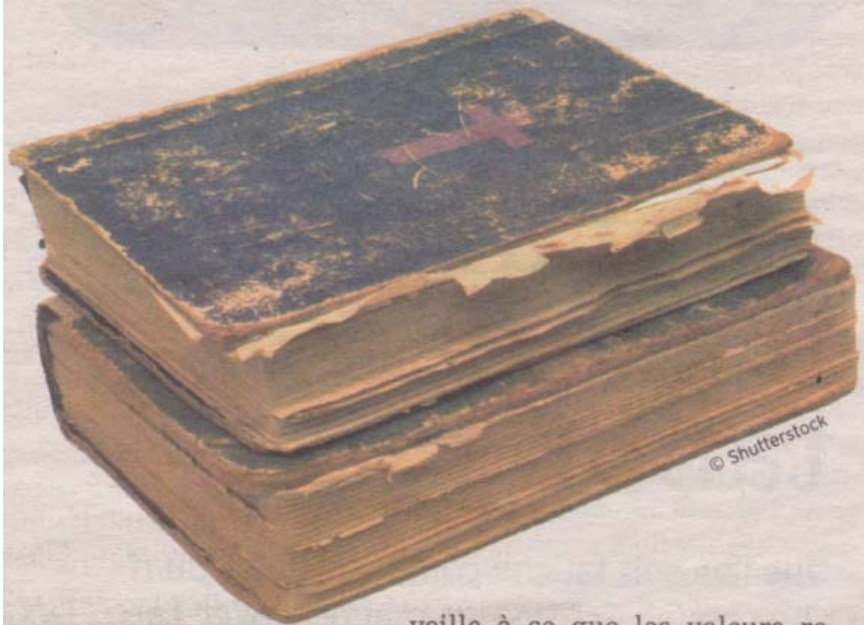
Eduqué, intelligent et entrepreneur dans l'âme, Angelo Lazzari se lance dans les affaires. Il crée et développe avec succès une entreprise dans le secteur de la construction qu'il revendra plus tard à une société suisse. À la tête d'un capital, Monsieur Lazzari cherche à utiliser son argent utilement. Regardant les jeunes de son entourage et de son quartier grandir, il s'effraie chaque jour de la perte de repères dans le monde qui l'entoure. Il est persuadé que l'Évangile en particulier, et la spiritualité en général, peuvent apporter une réponse au manque de sens que beaucoup déplorent dans leur vie. C'est pour répondre à ce besoin crucial à ses yeux qu'il crée, en collaboration avec les autorités de l'Église catholique belge, la Fondation Saint-Paul, dont l'objectif est de proposer l'Évangile à ceux qui en sont éloignés. Pour financer les activités de la Fondation, il cherche de nouvelles sources de financement, différentes et

originales, n'impliquant pas une mendicité régulière.

C'est dans cet esprit qu'est née la sicav Evangelion en 1999! Ce fonds, solidaire et éthique, a été créé pour permettre à la Fondation Saint-Paul d'annoncer l'Évangile. Evangelion est le seul fonds de partage européen dont l'objectif est d'ordre spirituel.

Evangelion est solidaire: l'investisseur et le gestionnaire du fonds participent à l'action solidaire d'Evangelion. L'investisseur peut – s'il le souhaite – rétrocéder ses bénéfices à la Fondation Saint-Paul ou à une des autres associations bénéficiaires. La banque quant à elle redistribue automatiquement les droits d'entrée à la Fondation et une partie de ses frais de gestion.

La sicav répond également à des critères éthiques, définis par une charte de gestion, imposée au gestionnaire et dont l'application est suivie par le Conseil d'administration de la sicav. Cette charte reprend les « grands classiques » de la gestion éthique. Cela veut dire que son Conseil d'Administration



Finan Cité  
Juin 2006

veille à ce que les valeurs reprises dans son portefeuille soient représentatives de sociétés ne violant pas les valeurs et prescriptions de l'Église: pas d'armement, de tabac, de pornographie... Mais en plus, quelques critères propres à l'éthique du monde catholique sont pris en considération. Ainsi, sont exclues des actions de sociétés de biotechnologie, de sociétés produisant des produits abortifs...

Et le directeur de la Fondation de conclure : **« Si chacun acceptait de placer une part, même très faible, de son patrimoine dans une sicav de partage, quelle que soit sa finalité, cela n'aurait qu'un impact négligeable sur son train de vie, mais on bouleverserait ainsi les capacités de nombreuses fondations ou associations qui pourraient alors œuvrer beaucoup plus efficacement sur le terrain ! »**